



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 6 juillet 2022

Continuité des soins en Indre-et-Loire pendant l'été 2022

L'Indre-et-Loire connaît depuis plusieurs mois, comme partout en France, des difficultés pour assurer la continuité des soins cet été, notamment à cause de tensions fortes sur les ressources humaines. Les services de l'État œuvrent en concertation avec tous les professionnels de santé pour maintenir l'accès aux soins des habitants de notre département. Les mesures que nous mettons en œuvre s'inscrivent dans les réformes nationales, leur impact sera proportionnel à l'engagement et à la responsabilité de chacun.

Cet été, il n'y a pas de difficulté significative pour avoir une consultation de soin non-programmé en journée. Dans un contexte difficile dans les services d'urgences et suite à la réduction des activités en soirée de SOS médecins depuis le 25 avril 2022, les services de soins du département ont réorganisé la permanence des soins ambulatoires (soir, nuit, week-end et jour férié en journée) afin de permettre la prise en charge des patients. Depuis le 1^{er} juin 2022, trois médecins mobiles assurent des visites dans le département sur ces périodes. En septembre 2022, un médecin supplémentaire assurera aussi des consultations à la nouvelle Maison Médicale de Garde (MMG) de Trousseau. En nuit profonde (00h/08h), il n'y a pas de permanence des soins ; la première solution pour les patients qui ressentent une urgence sur cette période est d'appeler le 15, d'anticiper avant minuit ou d'attendre jusqu'à 8h.

A cause d'une tarification peu incitative, une partie croissante du transport d'urgence n'était plus assurée par les ambulanciers privés et a dû être assurée sur le service départemental d'incendie et de secours. Ce phénomène a connu une augmentation de 18 % dans le département entre 2019 et 2021. Suite à la réforme nationale des transports d'urgence, l'ARS a pu mobiliser des moyens supplémentaires. Depuis le 1^{er} juillet 2022, le département compte sept ambulances de garde H24 : 3 à Tours et 1 dans chacun des secteurs d'Amboise, Chinon, Descartes et Loches.

Pour permettre une prise en charge optimale des urgences médicales éventuelles, il est indispensable que les patients adoptent le bon réflexe : passer par un médecin généraliste, puis appeler le 15 avant tout recours aux urgences.

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Emerentia FOUQUET / Coralie LELOUP
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

Fiche Réflexe

quand je cherche un médecin pour un soin non-programmé

Le bon réflexe : Appeler le 15 avant d'aller aux urgences

Pendant les horaires d'ouvertures des cabinets médicaux, de mon médecin :

(8 h - 20 h en semaine, 8 h - 12 h le samedi)

- Je ne me déplace pas aux urgences.
- Je contacte mon médecin traitant ou un autre médecin généraliste.
- En cas d'indisponibilité, je peux contacter SOS médecins ou un service de télé-médecine.
- Je peux demander conseil à mon pharmacien ou à un autre professionnel de santé.
- En dernier recours, j'appelle le 15.

En dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux :

(après 20 h en semaine, le week-end et les jours fériés)

- Je ne me déplace pas aux urgences.
- En cas d'urgence ressentie, j'appelle le 15 : je reçois des conseils médicaux et je serai orienté vers un médecin de garde de mon secteur ou les urgences hospitalières en fonction de la gravité de mes symptômes.

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle

Emerentia FOUQUET / Coralie LELOUP
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr